

## MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Durée des Etudes : 3 ans	Coût annuel des études : 1300 à 8000 €
--------------------------	--

La compétence du masseur-kinésithérapeute s'étend de la rééducation des fonctions motrices et des massages à la gymnastique médicale, sur prescription médicale ; il peut aussi intervenir hors prescription dans un but hygiénique, esthétique ou sportif. Exerçant soit en cabinet (libéraux, 77 %) soit en tant que salarié en hôpital, clinique, centre de rééducation, thalassothérapie, thermalisme... cette profession connaît un engouement certain (plus de 58 000 professionnels, environ 42 % de femmes), d'où la mise en place d'un numerus clausus dans la sélection. Les restrictions de prescription liées à la maîtrise des dépenses de santé ont affecté l'activité de cette profession dans le secteur libéral.

Un des attraits pour cette profession chez les jeunes est lié à la kinésithérapie du sport, mais il faut savoir que les kiné exerçant dans ce secteur sont peu nombreux et que l'essentiel de l'activité est constitué d'actes de rééducation sur prescription médicale auprès de personnes âgées ou d'accidentés.

La formation, d'une durée de trois années, est constituée de 16 modules d'enseignement théorique (1012 heures), des travaux dirigés et pratiques (848 heures) et des stages (1205 heures). Elle a notamment pour objectif de rendre l'étudiant apte à effectuer les bilans et évaluations nécessaires au traitement, à choisir les techniques appropriées, à identifier les situations d'urgence et à donner les premiers soins. Chaque module fait l'objet d'une évaluation sous forme d'un ou plusieurs contrôles obligatoires, écrits et anonymes. Le module est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des contrôles écrits du module. Pour passer dans l'année supérieure, les étudiants doivent valider tous les modules de l'année et, pour le passage en troisième année, ils doivent aussi valider les stages hospitaliers accomplis. L'évaluation du stage est fonction de l'assiduité, de la participation du stagiaire à l'activité du service, et d'une prestation orale devant le chef du service dans lequel le stage est effectué.

La formation est sanctionnée d'un diplôme d'Etat, et il existe un certain nombre de formations complémentaires postérieures à l'obtention de ce diplôme, assurées dans le cadre de la formation continue (formations d'un coût élevé le plus souvent).

### La Sélection :

3 épreuves écrites et anonymes portant pour la physique et la chimie sur les programmes de 1<sup>ère</sup> et de terminale scientifiques ; pour la biologie sur le programme de biologie humaine de 1<sup>ère</sup> et de terminale S.

Il s'agit soit d'exercices à rédiger, soit de plus en plus souvent de QCM - questionnaire à choix multiples.

Peuvent être candidats :

les élèves des classes terminales (admission subordonnée à l'obtention du bac),

les titulaires du baccalauréat (toutes séries) ou de tout diplôme permettant l'accès à l'université,  
ou encore justifier de 5 années d'exercice professionnel.

Il existe par ailleurs un système dérogatoire de sélection mis en place dans certaines écoles (Vichy, Dijon, Nice, Bordeaux, Besançon, Poitiers, Marseille, Grenoble, Nancy, Paris (ADERF), Toulouse, Lyon, Orléans, Rouen, Amiens..) qui s'appuie sur une préparation effectuée dans les facultés de médecine (PCEM1). Ne peuvent concourir pour ces écoles que les candidats inscrits dans la faculté de médecine associée à l'école. L'accès est subordonné à l'obtention du concours, portant sur le programme de PCEM1 et éventuellement d'épreuves spécifiques.

Par ailleurs, sont dispensés du concours d'entrée dans la limite d'un nombre de places (fixé par arrêté ministériel à 20 par an pour la France) les sportifs de haut niveau qui en font la demande auprès de leur fédération sportive et après décision d'une Commission nationale.

Il faut savoir que la sélection pour cette profession est très forte : il y a un peu plus de 1500 places pour l'ensemble des écoles (incluant le cycle PCEM et les établissements destinés aux déficients visuels).

Il reste 13 écoles et 800 places aux concours classique (Alençon, Berk sur mer, Limoges, Montpellier, Nantes, Rennes et 7 à Paris : Efom, Ceerf, Assas, Lariboisière, Dahier, St Michel et Aderf).

Le nombre de candidats est impressionnant (ainsi à Rennes en 2007, 3900 candidats pour 84 places). La faculté de passer autant de concours qu'il y a d'écoles (et de dates compatibles) ne permet pas d'établir avec certitude le nombre de candidats passant, sur une année, au moins une fois cette sélection en France, mais une estimation à partir de différents éléments permet de penser qu'il est de l'ordre de 20 000.

Si l'on applique la règle selon laquelle ce qui fait la difficulté d'une sélection, c'est avant tout le rapport nombre de place/ nombre de candidats, la sélection des kinés avec moins de 4 % de chances est l'une des plus exigeante.